



**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
AMENAGEMENT ET MOBILITE**
Direction-adjointe Foncier et Administratif
Service Aménagement et Urbanisme

Affaire suivie par : Mélanie Dumoulin
Mèl : melanie.dumoulin@oise.fr
Tél. : 03.44.06.64.24
Fax : 03.44.06.60.04

Beauvais, le **30 MARS 2017**

Le Président du conseil départemental

à

Monsieur le Directeur départemental
des territoires de l'Oise

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de NOAILLES

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 8 avril 2016, reçue le 15 suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant la révision du PLU de la commune de NOAILLES, en vous adressant les informations suivantes :

I. MOBILITE

Document de référence :

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le conseil départemental le 20 juin 2013 ;

Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTES DEPARTEMENTALES

Le territoire de la commune est traversé par la route départementale (RD) n° 1001, 137, 2 et 115.

1.1 Document à prendre en compte :

Règlement de la voirie départementale approuvé le 4 mars 2016 accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.2 Classement des RD :

Les routes départementales sont répertoriées, notamment, en fonction des trafics. Ainsi, selon le reclassement du 16 février 2011 :

- La RD 1001 est une route de 2^{ème} catégorie (route assurant des liaisons à caractère régional et desservant des pôles économiques importants). Elle est classée route à grande circulation par le décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009.

- Les RD 2 et 137 sont des routes de 3^{ème} catégorie (routes assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques d'importance moyenne) ;

- La RD 115 est une route de 4^{ème} catégorie (route assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques de faible importance).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.3 Comptages de trafic

Les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière :

- de 13 551 véhicules pour la RD 1001 (PR 18.590) dont 6,8 % de poids lourds, en décembre 2015 ;
- de 5 001 véhicules, pour la RD 137 (PR 1.000) dont 3,3 % de poids lourds, en mars 2015 ;
- de 2 067 véhicules, pour la RD 2 (PR 2.000) dont 9 % de poids lourds, en janvier 2014.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.4 Plan d'alignement

Pour la RD 137, rue de MOUY et rue Arnaud Buisson, le plan d'alignement approuvé le 26 septembre 1837 par Ordonnance Royale est toujours applicable et opposable aux tiers.

Pour la RD 2, le plan d'alignement, approuvé le 23 octobre 1851, par arrêté préfectoral et mis à jour le 22 novembre 1907, est toujours applicable et opposable aux tiers.

Pour la RD 115, le plan d'alignement, approuvé le 10 août 1865, est toujours applicable et opposable aux tiers.

Compte tenu de l'état de conservation des plans d'alignement, le Département a entrepris leur restauration, le cas échéant, et leur numérisation, permettant ainsi aux communes qui en feront la demande de recevoir la version numérisée du ou des plans d'alignement en vigueur pour les RD situées sur le territoire communal.

Par ailleurs, dans le cadre de la procédure, il y aura lieu d'examiner, en concertation, l'utilité de maintenir ou non les plans d'alignement existants.

1.5 Accidentologie entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2015

- 7 accidents sont survenus sur la RD 1001 provoquant 1 tué, 9 blessés hospitalisés et 1 blessé léger ;
- 2 accidents sont survenus sur la RD 115 provoquant 2 blessés hospitalisés ;
- 2 accidents sont survenus sur la RD 2 provoquant 2 blessés hospitalisés et 1 blessé léger.

1.6 Projet routier inscrit au PDMD

Le territoire communal n'est pas concerné par des projets inscrits au PDMD.

2) TRANSPORTS

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, le département de l'Oise demeure l'autorité organisatrice des transports scolaires, jusqu'au 31 août 2017, et la Région est devenue l'autorité organisatrice de l'intégralité de la mobilité interurbaine depuis le 1^{er} janvier 2017. A ce titre, elle organise les services non urbains, réguliers ou à la demande.

Aussi, la commune de NOAILLES est concernée par les lignes régulières MERU / BEAUVAIS (ligne n°35) et NEUILLY-EN-THELLE / BEAUVAIS (ligne n° 35B), ainsi que par les lignes scolaires desservant le collège Anna de NOAILLES, l'Institution du Saint-Esprit à BEAUVAIS et le regroupement pédagogique intercommunale de HODENC-L'EVEQUE et SILLY-TILLARD.

Le transport scolaire est pris en charge par le Département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la Région et des Communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site www.oise-mobilité.fr.

Le Département a doté la commune de 2 abris-voyageurs installés à l'angle des RD 1001 et 137.

3) CIRCULATIONS DOUCES

3.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le Département est compétent pour établir le PDIPR qui a vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de NOAILLES est traversé par le GR 126, inscrit au plan départemental de randonnée pédestre approuvé par délibération du Conseil départemental du 18 janvier 1990.

3.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :

Le Conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le schéma départemental des circulations douces qui vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le Département a également édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

La ville de NOAILLES est classée, dans le SDCD, comme pôle d'attractivité de priorité 1 en raison de l'accès aux zones d'activités d'intérêt communautaire et de l'accès au collège Anna de NOAILLES.

Le territoire de NOAILLES est ainsi concerné par un itinéraire de priorité 2 : HERMES/NOAILLES/NEUILLY-ENTHELLE/BEAUMONT-SUR-OISE.

Ce schéma est accessible sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le Conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Ainsi, le territoire de la commune de NOAILLES est concerné par l'ENS d'intérêt départemental « Pelouses et bois de la Cuesta Sud du Pays de Bray » (PDT07).

La fiche descriptive correspondante est jointe au présent courrier.

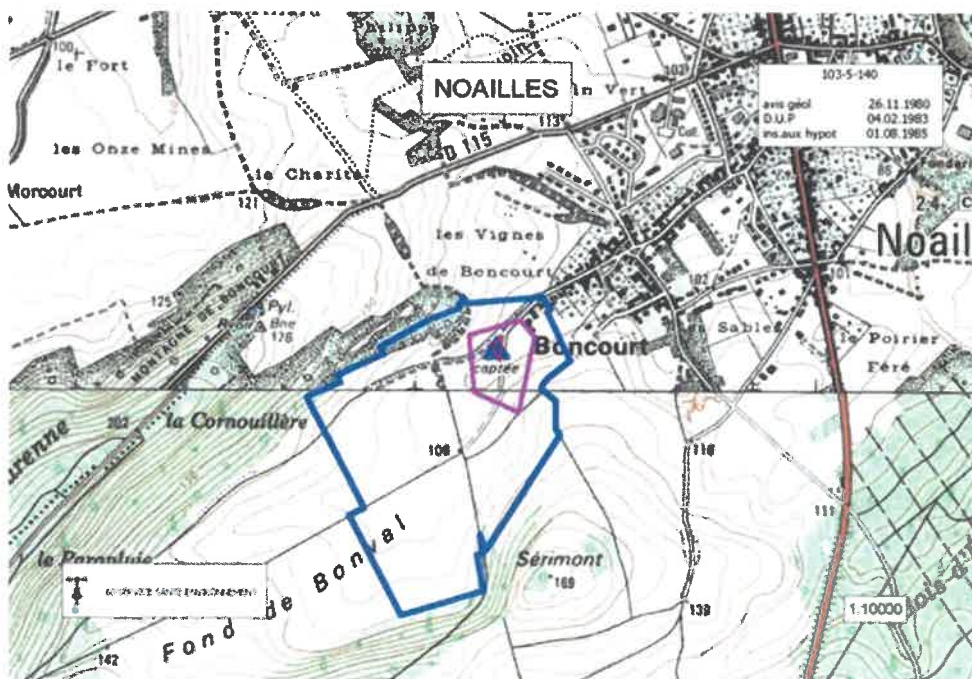
Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il ne s'agit que d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans vos documents d'urbanisme au même titre que les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Notez toutefois que le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en zone de préemption au titre des ENS, soit ZPENS) : il n'y a qu'un nombre limité de ces zones sur le département et la commune de NOAILLES n'est pas concernée.

2) LA RESSOURCE EN EAU

2.1 - Eau potable :

La commune de NOAILLES est alimentée par un captage situé sur son territoire (n°01035X0140).



2.2 – Assainissement

La commune de NOAILLES est desservie par un réseau d'assainissement collectif de type séparatif.

Les effluents de la commune sont traités par le dispositif intercommunal situé à HERMES d'une capacité de 20 000 équivalents habitants.

2.3 – Rivière

La commune de Noailles n'est membre d'aucun syndicat de rivière. Avec la prochaine mise en place du volet Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la loi Métropole, la compétence « Milieux Aquatiques » sera prochainement créée pour être ensuite transférée à l'échelon communautaire lequel pourra intégrer un syndicat mixte. A ce titre, le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain (SIVT) devrait lancer prochainement une étude de gouvernance sur l'ensemble du bassin du Thérain.

Le territoire est parcouru par un réseau hydrographique représenté par le ru du Sillet, le ru Boncourt, le ru Marais Noailles et le ru Ponchon.

Par ailleurs, la réflexion relative à la création d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) pourrait être relancée par le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain.

Concernant les objectifs de qualité, l'atteinte du Bon Etat global est prévue pour le Sillet (FRHR225-H2148000) en 2021 et pour le Boncourt (FRHR225-H2148400) en 2015. Le Sillet fait également partie du Plan Territorial d'Actions Prioritaires (PTAP) de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN).

Dans le cadre de la Restauration de la Continuité Ecologique (RCE), les riverains du Sillet (H2148000) ont une obligation de mise en conformité des ouvrages hydrauliques avant 2018 pour le transport sédimentaire et le franchissement piscicole. A ce titre, ils peuvent bénéficier de subventionnements exceptionnels de la part de l'AESN dans le cadre d'un effacement d'ouvrage.

III. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le Département est propriétaire des bâtiments suivants :

- Maison Départementale de la Solidarité située au 82 rue de Paris ;
- Collège Anna de Noailles 305 Rue Annoepel ;
- Centre Routier Départemental, Route de Berthecourt ;
- Gendarmerie au 3 Impasse des vignes de Longvillers et dont la gestion a été confiée par Bail Emphytéotique Administratif à la société Nationale Immobilière.

IV. LOGEMENT

1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)

Dans l'Oise, le SDAGV applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/>».

À titre indicatif, sur le territoire de la communauté de communes du Vexin Thelle, EPCI auquel appartient la commune de NOAILLES, le PDH préconise la production annuelle de 100 à 113 logements à l'horizon 2020 dont 27% de logements locatifs sociaux et 25% de logements en accession sociale.

Le descriptif de ce programme est accessible sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/>».

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
le Préfet,
Directeur Général des Services,



Xavier PÉNEAU

P.J. : - Extrait du GR 126

- Fiche ENS « Pelouses et bois de la Cuesta Sud du Pays de Bray » (PDT07)



PDT07

Pelouses et bois de la Cuesta Sud du Pays de Bray



ID

Surface : 1869**Altitude :** 120 - 230 m**Entité paysagère :**

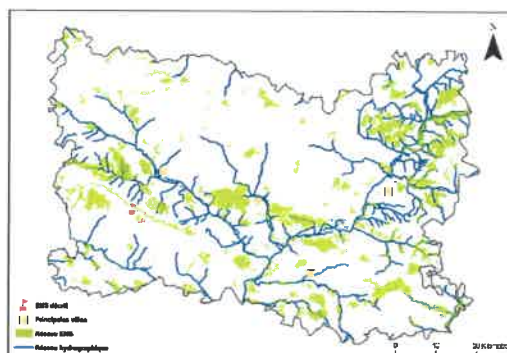
BOUTONNIERE DU BRAY, CLERMONTOIS, PLATEAU DE THELLE ET VALEE DE

Canton(s) concerné(s):

AUNEUIL, LE COUDRAY-SAINT-GERMER, NOAILLES.

Commune(s) concernée(s) :

AUNEUIL, AUTEUIL, BERNEUIL-EN-BRAY, CAUVIGNY, CUIGY-EN-BRAY, ESPAUBOURG, HODENC-L'EVEQUE, LA NEUVILLE-D'AUMONT, LA NEUVILLE-GARNIER, LABOISSIERE-EN-THELLE, LALANDELLE, LE COUDRAY-SAINT-



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200371, ZNIEFF I n°22022002 4,
ZNIEFF II n°220013786.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

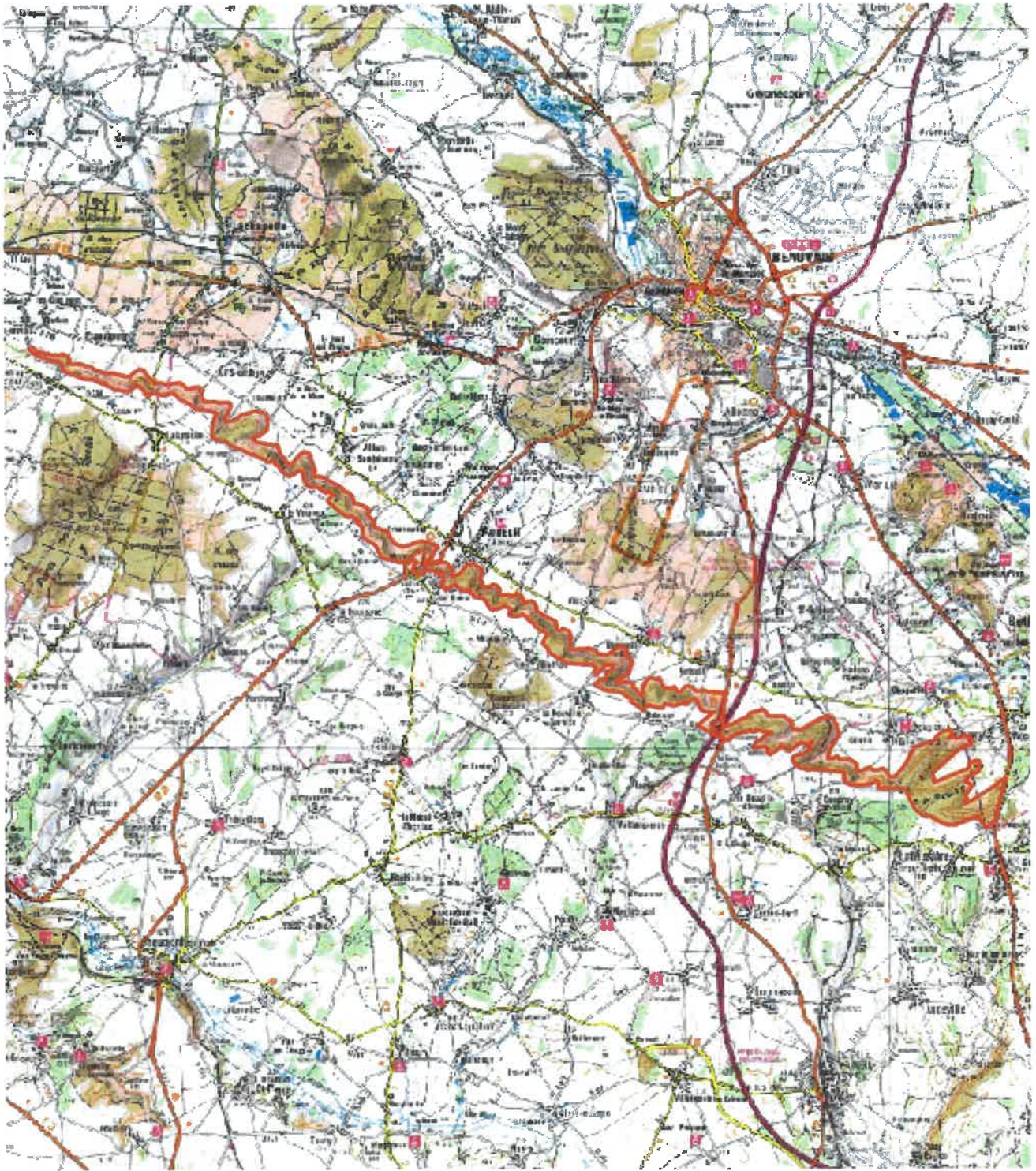
Vocation proposée

- Développement de sentiers de randonnée et d'aménagements doux.
- Maintien d'une gestion adaptée des milieux ouverts.




Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le site est très particulier puisqu'il consiste en une longue bande de cuesta mais de faible largeur et orientée nord-ouest/sud-est. Les milieux présents sont homogènes et marqués par l'influence froide conférée par leur exposition. Les boisements de pente constituent la majeure partie du site avec quelques pelouses subsistant sur les zones ouvertes des coteaux.



 Délimitation de l'ENS

0 9801 960 m



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Les pelouses à orchidées, Les forêts de pente ; Natura 2000 : Hêtraies du Asperulo-Fagetum; Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables*); Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires; Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*; Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis); Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard*

Espèces végétales remarquables

L'Actée en épis (Actaea spicata), dont les populations sont ici probablement les plus importantes de Picardie ; la Parnassie des marais (Parnassia palustris*) sur tous les larris ; la Chlore perfoliée (Blackstonia perfoliata), assez abondante au sein des pelouses et ourlets du site CSNP n°S60010 ; le Dompte-venin officinal (Vincetoxicum hirundinaria) ; l'Épiaire des Alpes (Stachys alpina) ; la Digitale jaune (Digitalis lutea), en limite occidentale de son aire ; le Séséil libanotide (Seseli libanotis) ; la Pulsatille vulgaire (Pulsatilla vulgaris) ; la Phalangère rameuse (Anthericum ramosum*), très rare, sur le larris de Saint-Aubin-en-Bray ; la Germandrée des montagnes (Teucrium montanum*), sur le même larris ; l'Ophioglosse (Ophioglossum vulgatum*) ; l'Orobanche grêle (Orobanche gracilis) ; la Laïche tomenteuse (Carex tomentosa) avec une belle population sur le site CSNP n°S60010.

Espèces animales remarquables

>> Oiseaux : le Pic noir (Dryocopus martius), le Pic mar (Dendrocopos medius),
>> Amphibiens et Reptiles : la rare Vipère péliade (Vipera berus)
>> Invertébrés : le Damier de la Succise (Euphydryas aurinia) ; le Fluoré (Colias australis) ; l'Azuré bleu céleste (Polyommatus bellargus) ; l'Azuré bleu nacré (Polyommatus coridon) ; la Lucine (Hemaris lucina) ; la Petite Violette (Clossiana dia) ; la Grisette (Carcharodus alcae) ; la Zygène de Camiole (Zygena camiolica) ; la Zygène de la Vesce (Zygena viciae) ; l'Écaille chinée (Callimorpha quadripunctaria)*
>> Mammifères : le Grand Murin (Myotis myotis) - Hivernage, le Vespertilion à oreilles échancrées (Myotis emarginatus) - Résidente. Hivernage, le rare Vespertilion de Natterer (Myotis nattereri).

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Contiguïté intra-site assez bonne entre les milieux. Des coupures sont toutefois générées par les routes traversant le site. L'autoroute constitue une coupure franche clivant le site en deux parties isolées.

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

La cuesta surplombe sur ses deux versants deux vallons très marqués par l'agriculture intensive. Les écotones sont souvent absents et les zones d'emprise agricole créent des coupures franches avec les boisements de pente et les pelouses. Certaines zones du plateau sont également occupées par des pâturages à vaches.

Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen. Les pelouses sont relictuelles sur le site et en voie de fermeture, à l'exception du site géré par le CSNP. Les quelques sablières présentes sur le site ne sont pas réhabilitées. Les boisements de pente montrent une nette tendance à l'embroussaillage à cause d'un défaut de gestion.

DESCRIPTION PAYSAGERE

La cuesta est grande majorité boisée, elle offre peu de diversité paysagère. Cependant, elle constitue à elle-seule un élément emblématique à l'échelle du département.
En bas de coteau la lisière est ondulée (dynamique) et s'imbrique dans les champs céréaliers. Certaines parcelles sont encore pâturées.
Les pentes sont abruptes et soulignent le paysage local.
Le principal point noir paysager est le nœud autoroutier de l'autoroute et de la route départementale qui la dédouble. Quelques effondrements de terrain et d'anciennes carrières offrent des parties de coteaux dénudées.

Les vues sur le site sont nombreuses, la cuesta est exposée au plateau agricole. Intra-site, les boisements limitent en revanche les belvédères sur la plateau.

DESCRIPTION SOCIALE

Difficilement accessible ; quelques routes goudronnées et chemins traversent le site. Un GR passe à proximité.



Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Agriculture, foresterie, loisirs

Principales activités aux alentours

Agriculture (céréales, pâturages, prairies de fauche et jachères)

Fréquentation

Difficilement estimable mais sans doute faible du fait des restrictions d'accès (propriétés privées). Le site est toutefois annoncé par un panneau "Promenade en Pays de Bray". La morphologie du site rend difficile sa visite par des gens autrement que ponctuellement comme les sites du CSNP ou sur les aspects paysagers que décline la "promenade en pays de Bray".

Réglementations diverses

Restrictions d'accès

Foncier

Privé et communal. Propriétaire des sites gérés par le CSNP : Commune de Berneuil-en-Bray (11 ha), Commune de Saint-Aubin-en Bray (80 a), Commune d'Auteuil et Conseil Général

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

>>> Trois sites gérés par le CSNP :

1. Les Larris à Saint-Aubin-en-Bray (Code site : S60006) / Site de 1ère génération avec 1er conventionnement en 1999 (80 a) / Propriétaire : Commune

Convention territoriale Cuesta du Bray intégrant 5 sites dont le Mont Florentin

Actions menées entre 2003 et 2006 : révisions du plan de gestion (2003 et 2006), entretien de pelouses

Actions menées en 2007 : Echardonnage, Fauche versant, Fauche replat, Contrôle des ligneux.

2. Les larris à Auteuil (Code site : S60010) / Propriétaire : Commune et Conseil Général Oise

3. Le Mont Florentin à Berneuil-en-Bray (Code site : S60009) / Propriétaire : Commune

Convention territoriale Cuesta du Bray intégrant 5 sites dont les larris d'Auteuil (20 hectares de parcelles concernées sur l'ensemble de l'ENS)

Actions de gestion menées sur 2003-2007 se concentrant essentiellement sur la restauration de pelouse.

Actions menées en 2007 :

- Sur Auteuil : Suivi scientifique, Pâturage – suivi saison, Pâturage – débroussaillage du linéaire de clôture, Echardonnage – coteau + parc de contention, Coupe de rejets, Ouverture de pelouses – CFPPA et Blongios, Débroussaillage - ouverture de pelouses, Sortie nature + rando nature et conte

- Sur Berneuil : Chantier nature et sortie nature - Ons, Pâturage – restauration clôture, Echardonnage et entretien zone rudérale, Dédensification junipéraise avec Bavay, Sortie nature + rando nature et conte

>>> Forêt privée : 4 Plans Simples de Gestion mis en place, couvrant 30% de la superficie.

Dégradation et menaces

Coupeure de l'autoroute, fermeture des pelouses par recolonisation forestière, emprise agricole, défaut de gestion, plantations de résineux...

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Gestion à mettre en conformité avec le DOCOB
- Soutien financier aux actions en cours du CSNP
- Cibler premières études sur Chiroptères et Damier de la Succise (y en a-t-il encore ?)

Etat d'avancement

Maître d'ouvrage choisi

Extrait du plan départemental de tourisme pédestre adopté par délibération du conseil général de l'Oise du 18 janvier 1990

I.G.N. 1/50 000 BEAUVAIS - CLERMONT - MERU - CREIL

